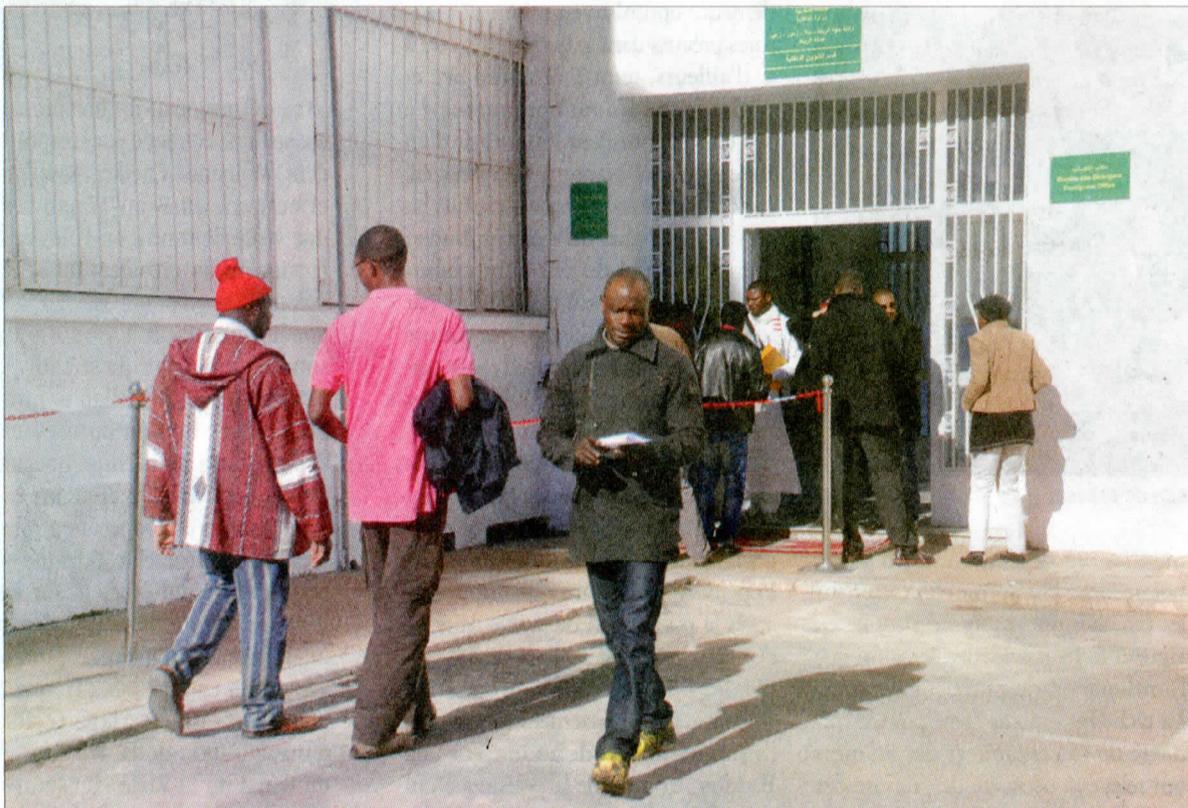


Réformes

L'Union européenne renouvelle son appui à la nouvelle politique migratoire



Les bureaux des étrangers ont bien démarré leur activité.

La nouvelle politique migratoire du Maroc a été au centre des débats lors d'une journée d'étude organisée par les groupes de la majorité au sein de la Chambre des représentants. L'ambassadeur de l'Union européenne au Maroc s'est félicité, à cette occasion, du lancement de l'initiative de régularisation de la situation des migrants illégaux et de la nouvelle politique migratoire adoptée au Maroc en réponse aux hautes orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

La nouvelle politique migratoire adoptée par le Maroc n'en finit pas de susciter des réactions positives. En effet, il semble que l'opération exceptionnelle de régularisation de la situation des migrants en situation illégale trouve un écho favorable auprès de la communauté internationale. Mardi dernier encore, l'ambassadeur de l'Union européenne au Maroc, Rupert Joy, a salué «une politique avant-gardiste qui traite la question de l'immigration irrégulière dans le cadre d'une approche globale et intégrée». Rupert Joy, qui s'exprimait lors d'une journée d'étude organisée

au sein de la Chambre des représentants à l'initiative des groupes de la majorité, a réitéré l'entier soutien qu'apporte l'Union européenne à cette initiative qui institue un nouveau cadre en matière de gestion du flux migratoire. M. Joy a souligné, à cet égard, la grande importance qu'accordait l'Union européenne à cette question. «Nous suivons de près la gestion du flux de migration illégale, surtout au niveau des villes de Nador et d'Oujda. Nous sommes conscients de la difficulté que pose la gestion d'un tel flux, mais nous souhaitons que cette migration soit traitée dans le cadre d'une approche

humaine», a-t-il dit. Le même responsable n'a pas manqué de saluer une «initiative courageuse» qui tend à transformer la migration en une opportunité pouvant apporter beaucoup à la société marocaine. «Nous avons tendance à considérer ce phénomène comme étant une menace. Or le flux migratoire pourra apporter sa contribution au développement de la société», souligne-t-il. Les propos du diplomate européen ont été étayés également par Mehdi Remli, représentant du Conseil de l'Europe au Maroc. D'après lui, l'opération exceptionnelle de régularisation de la situation des

Un plan d'intégration des migrants

Afin de garantir une meilleure intégration économique et socioculturelle des immigrés, une fois leur situation régularisée, un programme d'accompagnement a été élaboré par le ministère de tutelle. Ce programme, qui implique les différents secteurs gouvernementaux, repose

étrangers en séjour irrégulier est une «initiative importante» et reflète «une prise de conscience» de l'état des lieux de la migration au Maroc. «Cette initiative est salutaire à plus d'un titre ; d'abord parce qu'elle témoigne de l'existence d'une volonté politique claire de gérer un phénomène auquel plusieurs pays sont confrontés, mais aussi parce qu'elle repose sur plusieurs axes qui placent l'immigré au centre de cette politique. Et le Conseil de l'Europe demeure très sensible au plan d'action intégré qui accompagne la mise en œuvre de cette politique ainsi qu'au volet relatif à la lutte contre la traite des êtres humains», affirme M. Remli.

Pour le ministre chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, Anis Birou, cette nouvelle initiative constitue une nouvelle étape avant-gardiste franchie dans l'histoire du Maroc. «Cette opération de grande envergure qui vient donc décliner les très hautes orientations royales relatives à la nouvelle politique migratoire du Royaume est concrétisée non seulement par la création de 83 «bureaux des étrangers» pour recevoir et valider les demandes de régularisation, mais aussi par un plan d'action intégré et global qui tient compte de l'intégration sociale, humaine éducative et économique de ces immigrés», souligne le ministre marocain. Des mesures qui viendront donc traduire une volonté royale claire, forte et déterminée marquant la centralité de la dimension «droits de l'Homme» dans la gestion des affaires de la migration. Et le res-

ponsable gouvernemental d'ajouter : «cette démarche reflète aussi une vision prospective et profonde des relations humaines. C'est aussi une démarche courageuse pour approcher les différentes problématiques de la migration».

Pour M. Birou, la régularisation de la situation des étrangers sera accompagnée d'un ensemble de mesures visant à garantir sa bonne déclinaison. À cet égard, un nouveau cadre juridique et institutionnel sera mis en place à travers la refonte de la législation relative à la migration, à l'asile et à la traite des êtres humains. Selon le ministre, cette réforme s'appuiera sur une approche globale et humaniste des droits de l'Homme fondée sur les dispositions de la Constitution.

Il est tout aussi important de souligner que cette opération sera menée en étroite collaboration avec le Conseil national des droits de l'Homme et la Délégation interministérielle aux droits de l'Homme, vu que l'opération inclura également la régularisation des demandeurs d'asile (au nombre de 850 personnes) reconnus par la représentation du Haut-Commissariat aux réfugiés au Maroc et le bureau des réfugiés et des apatrides relevant du ministère des Affaires étrangères et de la coopération. Enfin, il est important de noter aussi que les associations nationales actives dans le domaine des droits de l'Homme seront étroitement associées à cette démarche pour assister les personnes concernées par les opérations de régularisation. ■

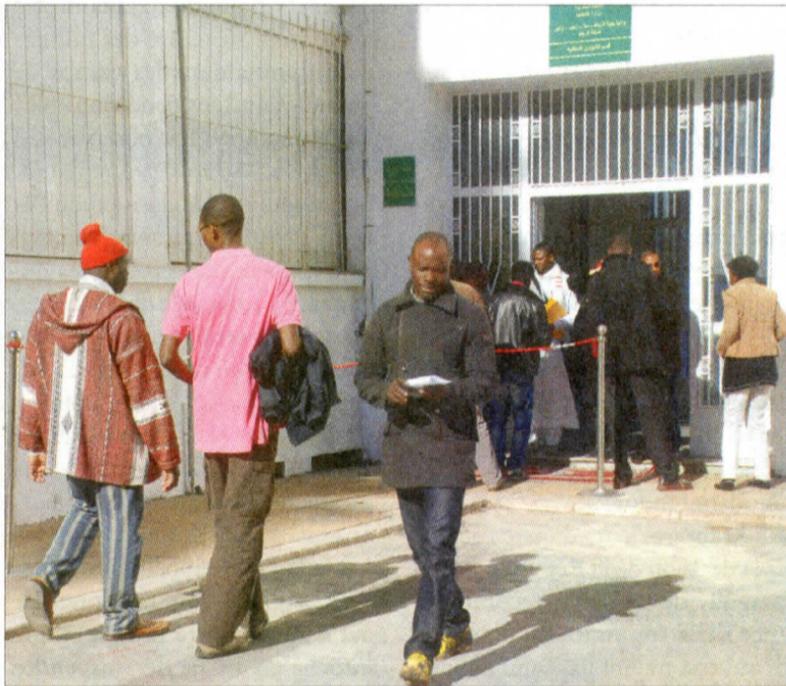
Yousra Amrani

sur une approche sociale qui s'appuie sur l'intégration de mécanismes d'aide sociale et de soutien aux catégories d'immigrés en situation de précarité ou à besoins spécifiques. L'aspect économique ne sera pas en reste. En effet, on prévoit de mettre en place des mesures visant la fa-

cilitation de l'accès de cette frange de la population au marché du travail. Autre volet et non des moindres prévu également : l'intégration culturelle et éducative de ces migrants au sein de la société marocaine à travers des programmes d'alphabétisation et d'apprentissage de la langue.

L'Union européenne réaffirme son appui à la nouvelle politique migratoire

La nouvelle politique migratoire adoptée par le Maroc n'en finit pas de susciter des réactions positives. En effet, il semble que l'opération exceptionnelle de régularisation de la situation des migrants en situation illégale trouve un écho favorable auprès de la communauté internationale. Mardi dernier encore, l'ambassadeur de l'Union européenne au Maroc M. Rupert Joy a salué «une politique avant-gardiste qui traite la question de l'immigration irrégulière dans le cadre d'une approche globale et intégrée». M. Rupert Joy qui s'exprimait lors d'une journée d'étude organisée au sein de la Chambre des représentants à l'initiative des groupes de la majorité a réitéré l'entier soutien qu'apportait l'Union européenne à cette initiative qui institue un nouveau cadre en matière de gestion du flux migratoire. **P. 4**



Les bureaux des étrangers ont bien démarré leur activité.